

EXTRAITS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AOUT 2012

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur le Maire HILGER Alfred

Etaient présents :

Messieurs les adjoints : Messieurs STROESSER Bernard, HAENSEL Robert, MEYER Jean-Claude.
Mesdames et Messieurs les conseillers : BOECKEL Peter, FOURNIAL Patrick, HELBERT Paul, HIRTZ Elisabeth, MAPPUS Marc, ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée, SELTZ Daniel, WEREY Sandra, WOLF Guy.

Etaient absents excusés :

M. SCHWOB Patrick donne procuration à Madame HIRTZ Elisabeth
Monsieur WANTZ Stéphane donne procuration à Monsieur BOECKEL Peter

PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT DE BARR

M. le Maire rappelle le contexte de la loi portant réforme des collectivités territoriales, en particulier le volet concernant l'intercommunalité. Il rappelle la proposition de fusion de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg avec celle du Piémont de Barr inscrite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 16 décembre 2011. Il informe également que par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2012, le projet de périmètre de la future communauté de communes a été fixé au territoire des deux communautés de communes.

Une synthèse des propositions du groupe de travail inter-CDC a été adressée à tous les conseillers municipaux. Trois réunions d'information ont été proposées pour informer les élus des intérêts de la fusion.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis à ce projet de périmètre et à la fusion. Après délibération et vote le conseil municipal, par vote secret, décide par cinq voix pour, neuf voix contre et une abstention de se prononcer défavorablement sur la fusion des deux communautés de communes.

SYNDICAT FORESTIER DE BARR ET SIX AUTRES COMMUNES : CESSION D'UNE PARCELLE FORESTIERE

Le conseil municipal approuve la cession par le Syndicat forestier de Barr et six autres communes au profit de Monsieur Gilbert Wissemmer le terrain sur lequel est bâti un chalet. Il s'agit de la parcelle cadastrée: commune d'Andlau- Lieudit Luttenbach d'une contenance de 4.38 ares.

PROJET D'INSCRIPTION DES SENTIERS DE RANDONNEE DU BAN DE MITTELBERGHEIM AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)

Avis favorable a été donné au projet d'inscription des sentiers de randonnée passant sur le ban de la commune au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

EPICERIE 33 RUE PRINCIPALE : REVISION DE LA CONVENTION ET DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ANCIEN ET AU NOUVEAU GERANT

Monsieur JérémY Véron a repris l'épicerie 33 rue Principale tenue jusqu'à présent par Mme Lucienne Hugli. Les conditions d'obtention pour l'aide financière communale afin de maintenir le service de proximité restent identiques.

UNION SPORTIVE DE MITTELBERGHEIM : MODIFICATION DU BUREAU-DIRECTEUR ET ETAT DES LIEUX

Monsieur JérémY Weber est le nouveau président de l'Union Sportive de Mittelbergheim en remplacement de Monsieur Patrick Lauffenburger, démissionnaire. Des travaux d'entretien s'imposent sur tout le complexe sportif.

TAXE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le conseil municipal a décidé d'actualiser le coefficient multiplicateur pour la taxe communale sur l'électricité suite à la circulaire du 21 juillet 2011 se mettant ainsi en conformité avec la directive européenne.